Image not found or type unknown

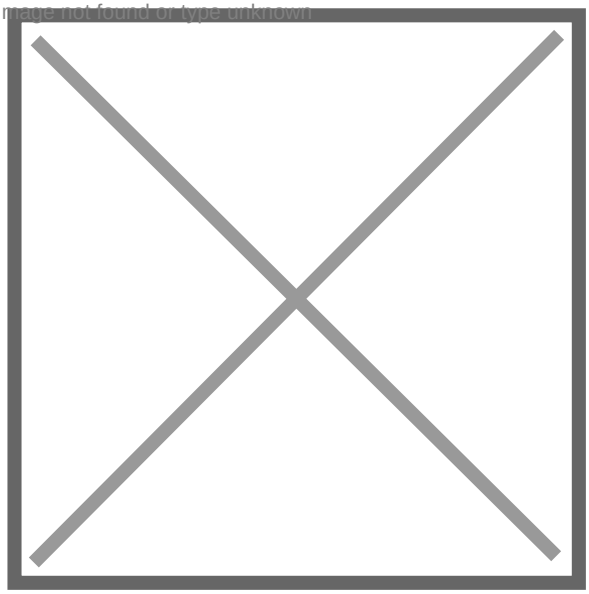

Frais de saisie attribution

Par **gaelleMM**, le **25/01/2009** à **21:16**

Bonjour,

Je viens juste poser une question au sujet des frais de saisie
Ma banque a debité 75 euros de frais attribution .

Une procedure a ete en cours afin de faire une main levée sur mon compte qui n etait alimenté que par des prestations familiales. Le juge a decidé une main levée immédiate.

A qui revient les frais de saisie bancaire dans ce cas la?

Merci

Par **ellaEdanla**, le **26/01/2009** à **13:45**

Bonjour,

les frais bancaires sont à votre charge. Mais vous ou votre avocat avez du les compter dans votre demande de dommages-et-intérêts... ?

Cordialement.

Par **gaelleMM**, le **26/01/2009** à **18:56**

bonjour,

Non mon avocate m' a signalé que les dommages et interets, j aurais du les demander au moment de la procédure,maintenant que la main levée a ete faite ,il est trop tard....

Par **ellaEdanla**, le **27/01/2009** à **13:56**

Bonjour,

effectivement les dommages-et-intérêts votre avocate aurait du les demander lors de l'audience.

C'est ce que je vous avais conseillé le 11 septembre 2008 avant que vous n'alliez voir votre avocate :
[citation]Bonjour Gaelle,

voyez avec votre avocate mais oui vous pouvez demander à être indemnisée.
vous pouvez notamment fournir votre relevé de compte et demander le remboursement des frais de banque.

Cordialement.[/citation]

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés